

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2011 (20h30)**

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mmes Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Jocelyne CASTON M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, Mme Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Olivier MIGNEREY, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE.

Excusé(s) : M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Roselyne RASPAIL (procuration donnée à Catherine BESSON).

Secrétaire de séance : M. Denis CORNILLON.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE ET DES ESPACES PUBLICS DU VILLAGE :

Avenant à la convention d'accompagnement avec le C.A.U.E.

Par délibération en date du 31 janvier 2011, le Maire a signé une convention tripartite avec le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme) et la C.C.V.D., afin d'accompagner la commune dans son projet d'aménagement de la traverse et des espaces publics du village. Il rappelle les termes de la convention initiale, notamment les douze jours de mission confiés au C.A.U.E., dont six pris en charge par la Commune, soit 2 760 €.

Dans le cadre du marché public mis en oeuvre, la Commune a choisi d'ajouter au règlement de consultation destiné aux candidats, la remise d'une « intention d'aménagement ». La mise au point de la procédure, l'organisation d'une visite sur le terrain pour les équipes retenues, et l'analyse des documents présentés, ont entraîné deux jours de travail supplémentaires pour le C.A.U.E. Le Conseil municipal, autorise le Maire à signer un avenant à la convention initiale pour intégrer ces deux jours de travail supplémentaires. Le surcoût de 760 € est pris en charge à 50 % par la CCVD.

Indemnisation des candidats non retenus

La remise par les candidats d'une « intention d'aménagement » permet de faire apparaître les idées phares du projet de chaque équipe, de mieux évaluer la prise en compte des éléments de programme (fonctionnalité, qualité d'usage), et la pertinence des innovations proposées. Les équipes peuvent ainsi, lors de l'entretien, traduire et imaginer leurs intentions en tentant de « donner envie ».

Quatre équipes ont été sélectionnées en fonction de leurs compétences, références et moyens, parmi les neuf qui se sont portées candidates. Après entretien et présentation des intentions d'aménagement, l'offre technique et financière jugée la plus pertinente, a été présentée par l'équipe composée de M. Gilbert CORDEIL (ALLEX) mandataire, BEAC (VALENCE) et K PRIM (PORTES-LES-VALENCE).

L'intention d'aménagement demandée aux candidats constituant une mission, elle implique le versement d'une indemnité forfaitaire aux candidats non retenus. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de verser 2 000 € HT aux trois équipes non retenues, tels que définis dans le règlement de la consultation.

FORAGE PROFOND DE RECONNAISSANCE EN EAU POTABLE :

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre Alex et la Ville de Crest

Ce point est retiré de l'ordre du jour. La mise au point de la convention nécessite un délai supplémentaire.

ECLAIRAGE PUBLIC : RUE DES AMANDIERS ET MONTEE DE LAYE

M. le Maire présente l'étude technique réalisée par le Syndicat Départemental des Energies de la Drôme (SDED) composée de deux volets. Le projet consiste à implanter six nouveaux lampadaires (h : 8 m) dans la rue des Amandiers, dans la continuité de ceux existants d'une part, et d'implanter cinq à six lampadaires de taille plus petite (h : 5m) dans la Montée de Laye, en bordure du trottoir nouvellement matérialisé. L'ensemble du projet est évalué à 22 000 € HT. Après déduction des financements mobilisés par le SDED, la part restante à la charge de la Commune s'élèverait à 17 600 € HT. Le Maire rappelle que la dépense est inscrite au budget prévisionnel 2011.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA DROME

Actualisation des statuts pour intégrer deux nouvelles compétences optionnelles

Le SDED soumet à l'approbation des communes l'actualisation de ses statuts. Pour prendre en compte la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, le SDED souhaite adapter l'article 2 de ses statuts et être autorisé à exercer deux nouvelles compétences optionnelles : la gestion de l'éclairage public et la création et entretien d'infrastructures électriques de charge à l'usage de véhicules. Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité à l'actualisation des statuts du SDED. Le choix du transfert effectif ou non des compétences de la Commune dans ces deux domaines, fera l'objet d'une discussion distincte et ultérieure.

ACHAT D'UNE BALAYEUSE D'OCCASION ET VENTE DE MATERIEL

La Ville de Dieulefit a achetée une balayeuse BUL'NET en 2003, mais qui ne répond pas entièrement aux besoins de la Ville. Cette balayeuse est en très bon état et n'a été que peu utilisée. Une offre à 3 000 € a été faite à la Ville de Dieulefit, qui l'a acceptée. Le Conseil municipal valide cet achat.

S'agissant de la goudronneuse, le Maire indique qu'il se voit contraint de refuser toute offre d'achat compte tenu de l'état de ce matériel. La goudronneuse sera donc déposée chez un ferrailleur.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT

Installation d'une chaudière au local des services techniques

La remise aux normes du bâtiment hébergeant les services techniques municipaux a été inscrite au budget prévisionnel 2011. Il s'agit d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des employés. Ce projet s'appuie notamment sur les recommandations de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail. Il prévoit la création d'une pièce à vivre séparée du bureau du responsable d'équipe, le chauffage d'une partie des locaux, l'amélioration du vestiaire et le remplacement des deux portes métalliques d'entrée, défectueuses. Certains aménagements seront effectués en régie directe par les employés municipaux. L'achat et l'installation de la chaudière sera en revanche confiée à une entreprise. La proposition de l'entreprise TARRIOTE a été retenue et avalisée par les techniciens conseillers du Syndicat Départemental des Energies de la Drôme (SDED). C'est donc une chaudière bois granulés OKOFEN PE 25 qui sera installée au local technique, pour un montant de 20 636 € HT. La Commune sollicite une aide financière du Département.

Installation d'un module sanitaire à nettoyage automatique

Le Département sera également sollicité pour l'achat d'un module sanitaire, accessible aux personnes à mobilité réduite, autonettoyant évalué à environ 35 000 € HT. Le concept breveté Saninew® de l'entreprise FRANCIOLI (01480 CHALEINS) présente des avantages en terme de solidité, de facilité d'utilisation, de maintenance et surtout en terme de nettoyage, plus hygiénique. En revanche, son intégration dans l'environnement architecturale du village a suscité débat et questions, également dans le public à qui le Maire avait souhaité donner exceptionnellement la parole. Les conseillers demandent s'il est possible de travailler sur l'esthétique du futur module et souhaite connaître précisément les obligations des communes en matière de salubrité publique.

SUBVENTION VERSEE SOUS CONDITION D'OCTROI, AU SOU DES ECOLES ET A L'ECOLE SAINT-MAURICE

Certaines subventions sont versées sous réserve que les actions ou manifestations prévues aient bien eu lieu. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le versement de la subvention de 350 € inscrite au budget 2011 au Sou des écoles, pour l'organisation du « Carnavallex ». De même, il autorise le versement des 818 € prévus au budget 2011 à l'OGEC Saint-Maurice, pour les actions ou sorties pédagogiques au titre de l'année scolaire 2010-2011.

NUMERISATION DU CADASTRE

Dans le cadre du projet de numérisation du cadastre en vue de développer des outils informatiques de gestion de l'espace et d'aménagement du territoire, le Conseil municipal accepte la proposition de coordination administrative et technique du projet par la CCVD, la signature de conventions avec l'Etat et les partenaires institutionnels propriétaires de données, et la constitution d'un groupement de commandes piloté par la CCVD pour la passation du marché de numérisation.

DIVERS

• Réforme du régime des taxes locales dues au titre des opérations de construction

La loi de finance rectificative du 29 décembre 2010 modifie le régime des taxes actuelles. Deux nouvelles taxes sont instituées : la taxe d'aménagement (TA) et le versement pour sous-densité (VSD). La première remplacera la taxe locale d'urbanisme (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS) et la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture et de l'environnement (TDCAUE). La seconde est un outil facultatif qui pourra permettre aux communes d'instaurer un seuil minimal de densité par secteur. Les taux et exonérations seront proposés au Conseil municipal par les membres de la commission d'urbanisme avant la fin du mois de novembre, pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

• Intervention des adjoints et présidents de commissions

M. Guy VIGLIOCCO, adjoint et délégué communautaire indique que la CCVD a installé un « point propre » (conteneurs papier, verre, plastique) dans la Zone Artisanale Charponnet.

M. Jean-François DURAND, adjoint à la voirie, informe l'assemblée du travail de la commission qu'il préside. Le marché à bons de commande sera reconduit en 2012. Un projet d'envergure est en cours d'élaboration sur le Chemin des Cottés. Il sera soumis en premier lieu aux riverains. Le trottoir créé dans la Montée de Laye sera revêtu d'une résine antidérapante et accompagné d'une barrière et de lampadaires. Une barrière est également prévue devant le cimetière, en bordure de la route départementale.

Mme Jocelyne CASTON, adjointe déléguée à la communication, annonce la parution de la gazette avant la fin du mois. Une nouvelle version du site Internet sera bientôt en ligne. Le plan guide de la Commune est d'autre part disponible depuis cet été.

Mme Catherine BESSON, adjointe aux affaires scolaires, fait état des effectifs scolaires de rentrée : 211 élèves au public et 106 élèves au privé. Deux investissements ont été réalisés avant la rentrée, à savoir l'achat de trois nouveaux ordinateurs portables (2 300 €) et la création d'un sol amortissant pour jeu extérieur à la maternelle (3 800 €). Concernant la numérotation des rues du village, le matériel va être posé par les employés techniques dans les prochains jours.

M. Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint et président de la commission cantine, révèle les effectifs très importants enregistrés à la cantine scolaire (jusqu'à 173 enfants par jour) et indique que le service en salle a été réorganisé et qu'une personne supplémentaire a été embauchée sur la période 11h45-13h15. Le mobilier fait actuellement l'objet d'une consultation afin d'être renouvelé.

M. Albert PETIT, président de la commission travaux, mentionne l'ouverture de la micro-crèche intercommunale le 3 octobre 2011. Cette nouvelle structure compte déjà l'effectif maximal attendu. Quelques finitions restent à effectuer, ainsi que quelques travaux d'aménagement extérieur.

Mme Bernadette GOLIN, adjointe déléguée aux associations, invite les présidents d'association à la réunion d'élaboration du planning des manifestations et d'occupation de la salle polyvalente. Une réflexion est engagée sur la cérémonie des sportifs, annulée cette année, et dont la formule est à adapter.

• Permis de construire et déclarations préalables accordés depuis le 11 juillet 2011

Depuis le 11 juillet 2011, cinq permis de construire ont été accordés pour la rénovation d'une habitation, l'extension d'une autre, la construction d'un logement, d'un garage, et pour la surélévation d'une toiture.

Neufs déclarations préalables ont été accordées, pour la construction d'une terrasse, d'une piscine, d'abris de jardin, pour la pose de panneaux photovoltaïques, d'un portail, d'une fenêtre de toit avec muret, pour la modification d'une façade avec terrasse, et pour une division parcellaire.

Avant de conclure, le Maire rappelle que le dossier MARPA avance. L'association de gestion est désormais constituée, comme le Conseil d'administration et les commissions sociale, financière et architecturale. Le choix du bailleur est en cours. Une visite de la MARPA d'Anneyron aura lieu prochainement.

Il demande également à l'assemblée de relayer le message de vigilance qu'il souhaite faire passer à la population, compte tenu de la recrudescence de vols enregistrés dans les communes ces dernières semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h10.